



CONSEIL GÉNÉRAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX

25.11.14

03.12.14

Castagna	VC
Viel	<i>[Signature]</i>
Perrudet	SG
Roman	RR
Vu séance du	

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE VILLARS-STE-CROIX DU JEUDI 26 JUIN 2014

Présidence : M. Nicola Cassetta

Celui-ci ouvre la séance à 20 H 02 et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. APPEL

Sur 63 membres, 45 sont présents, 16 sont excusés et 2 sont absents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Georges Cherix

Il annonce que le bilan d'activités du SDOL 2013 est à disposition des Conseillers. Le flyer d'actualités de Lausanne-Région est également à disposition des Conseillers. Il invite les Conseillers au verre de l'amitié offert par la Municipalité, à la fin de la séance.

Vincenzo Camuglia

Une fuite d'eau est survenue, en date du 19 mai, au ch. de la Reine, cela a engendré des frais de fouille pour un montant de Fr. 6'396.55

Roger Roman

Il annonce une directive de stationnement limitée à 4h, décidée par la Municipalité, qui sera applicable dès le 1^{er} septembre 2014. Un tout-ménage sera distribué ces prochains jours aux habitants. Il ajoute que la mise à l'enquête est parue dans la Feuille des avis officiels.

Mme Susanne Perrudet et M. Pascal Mini n'ont pas de communication à faire.

3. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Il n'a pas de communication à faire.

4. ORDRE DU JOUR

Le Président propose la modification du point 10 de l'ordre du jour, incluant un point 10 bis : la nomination de la commission de gestion pour la période du 01.07.2014 au 30.06.2015. L'ordre du jour, ainsi modifié, est accepté à l'unanimité.

5. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 MAI 2014

Le procès-verbal de la séance du 15 mai 2014 est accepté à l'unanimité.

6. ASSERMENTATIONS

Le Président procède à l'assermentation de 2 nouveaux conseillers : Mme Annedominique Chevalley et M. Jean-Daniel Forestier. Le Conseil général de Villars-Ste-Croix compte 65 membres à ce jour.

7. PREAVIS NO 2/2014 CONCERNANT LES COMPTES ET LE RAPPORT DE GESTION POUR 2013

7.1 Présentation des comptes 2013 du SDIS, Service de défense contre l'incendie et de secours Sorge

Le Président ouvre la discussion et passe la parole à M. Georges Cherix. Aucun membre du Conseil de Villars-Ste-Croix n'étant délégué pour la vérification des comptes, M. Cherix, propose à l'assemblée de prendre note d'une éventuelle remarque qu'il fera suivre.

Aucune remarque n'est formulée.

7.2 Présentation des comptes 2013 de l'Entente intercommunale des eaux EIEVMV en application à l'art. 22 du règlement sur la comptabilité des communes (RCC)

Le Président passe la parole à M. Georges Cherix, qui propose la lecture du rapport par un représentant de la commission de gestion.

M. Jacques-Edouard Perrudet prend alors la parole. Le rapport des comptes a été établi par M. Blanc, membre de la commission de gestion de Mex. L'assemblée ne demande pas la lecture dudit rapport, dont chacun a reçu une copie. La commission de gestion de Villars-Ste-Croix remercie le bureau et le collaborateur de l'Entente pour le travail fourni, et recommande au Conseil d'approuver les comptes tels que présentés.

La parole n'est pas demandée, le Président clôture la discussion.

Les comptes de l'EIEVMV 2013, sont acceptés à l'unanimité tels que présentés.

7.3 Présentation des comptes communaux 2013 – rapport de gestion 2013

Le Président ouvre la discussion et passe la parole à M. Georges Cherix, qui fait une présentation au rétroprojecteur et commente quelques points :

Le compte de fonctionnement - Dépenses et recettes extraordinaires – L'excédent des recettes – L'état des fonds de réserve au 31.12.2013 – La valeur du point d'impôt 2013 – Il y a 666 habitants au 31.12.2013. – L'évolution de la marge d'autofinancement – L'évolution du compte de fonctionnement – L'endettement par habitant – L'évolution de la population dans l'ouest de 2009 à 2013 – La variation du point d'imposition communal - Le solde net des péréquations pour 2012.

Il remercie les Conseillers pour leur attention, et demande la lecture du rapport de la commission.

Le Président passe la parole à M. Jacques-Edouard Perrudet, rapporteur, pour la lecture du rapport de la commission de gestion chargée de l'étude du préavis No 2/2014 concernant les comptes communaux et le rapport de gestion pour 2013.

Au terme de la lecture, la commission de gestion propose au Conseil d'accepter les comptes 2013 de la Bourse communale ainsi que le rapport de gestion 2013, tels que présentés et de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2013.

La parole n'est plus demandée, le Président clôture la discussion.

Le préavis No 2/2014 concernant les comptes communaux et le rapport de gestion pour 2013 sont acceptés à l'unanimité, tels que présentés par la Municipalité.

8. PREAVIS 3/2014 DEMANDE DE CREDIT POUR LA CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR RC 313 C-P (ROUTE DE SULLENS)

Le Président ouvre la discussion et passe la parole à M. Vincenzo Camuglia. Ce dernier fait une présentation détaillée, des différents travaux d'aménagements sécurisés, ajouts de luminaires, déplacement d'un arrêt de bus, création d'un flot de protection pour les piétons, demandés par le Canton, au rétroprojecteur.

M. Jean-François Favre demande si la route actuelle devra être élargie, au vu de la création de l'îlot. M. Camuglia répond que les largeurs sont contrôlées par le Canton et les conventions d'expropriations sont déjà signées. A certains endroits, la route sera effectivement légèrement plus étroite.

M. Georges Cherix précise : les aménagements prévoient l'emplacement d'un arrêt de bus, ceci en vue du développement des transports publics.

M. Camuglia précise encore que l'arrêt du bus, côté ch. de la Colice, doit être déplacé, pour des raisons de sécurité.

M. Florian Romon demande de quel type seront les bordures de l'îlot.

M. Camuglia répond qu'il s'agira de bordures franchissables. Dans ce carrefour, il y a eu une étude et des simulations ont été faites, afin que ces bordures puissent être franchies par des camions.

M. Jacques-Edouard Perrudet demande si l'îlot situé sur la route de Cossigny demeurera.

M. Camuglia répond par l'affirmative, et précise qu'un éclairage devra être ajouté à la hauteur du passage piétons.

La commission ayant inclus les 2 projets dans son rapport, M. Camuglia demande au Président comment le Conseil veut procéder. M. le Président propose la lecture du rapport, puis la discussion et votation concernant ce seul projet.

M. Pierre David donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 3/2014. En conclusion, la commission chargée de l'étude de ce sujet propose à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

M. Jean-Jacques Zumbrunnen demande, si une piste cyclable est incluse dans le projet, et par rapport au coût du projet, si nous avions une meilleure desserte de bus, la création d'un trottoir serait justifiée.

M. Georges Cherix répond que les horaires de bus ne sont pas définis. Il pense que la création d'un trottoir s'avère indispensable, au vu du nombre de personnes qui cheminent le long de la route de Sullens.

M. Daniel-André Denoréaz demande à propos l'enterrement des lignes aériennes autour du ch. de la Reine, cela concerne-t-il également la ligne 220w traversant le Sansy ?

M. Camuglia répond que la Municipalité va faire la demande à la Romande Energie, et c'est cette dernière qui prendra la décision, pour cette ligne.

A la question de savoir qui entretiendra ce trottoir, notamment le déneigement, M. Camuglia répond que c'est la commune qui en sera chargée.

M. Jean-François Favre demande pour quelle raison la mensuration du trottoir devant ADOC est seulement de 1m50, alors que la norme cantonale est de 1m70.

M. Camuglia répond que si la mensuration change à cet endroit, via l'expropriation, ADOC ne pourra plus conserver les places de parkings existantes.

M. Cherix renchérit, cette partie étant existante, il n'y a pas lieu de la modifier. Par contre, le nouveau trottoir est créé selon les normes, afin que la commune puisse bénéficier de la subvention cantonale. Et faire rétrécir la route à cet endroit ne serait pas judicieux.

Mme Dominique Grünenfelder demande si une piste cyclable est également prévue.

M. Camuglia répond par la négative et précise que les pistes cyclables se font uniquement sur une route côté montée.

M. Cherix renchérit que la route n'est pas assez large, actuellement, pour en créer une.

M. André Favez demande ce qu'il adviendra du projet de changement de la canalisation sous le trottoir existant d'ADOC.

M. Cherix répond que rien ne sera entrepris.

M. Claude Lancia demande, ce qu'il adviendra du projet de liaison des réseaux d'eau, et propose de profiter des travaux pour prévoir une canalisation en attente sous le trottoir.

M. Camuglia répond que prochainement un préavis suivra sur le réseau d'eau potable de la zone industrielle. Ce projet de raccordement a été étudié, des discussions ont été entreprises avec le Canton, sans aboutir. L'ECA ne consent pas à lier les deux réseaux, le débit d'eau provenant de Lausanne n'étant pas conforme aux normes. Les frais relatifs à la mise aux normes sont trop onéreux.

M. Cherix renchérit que lors d'une discussion avec le responsable cantonal, le refus de la signature du permis de construire lui a été très clairement signifié.

La parole n'est plus demandée, le Président clôture la discussion.

Le préavis Municipal no 3/2014 concernant une demande de crédit pour la construction d'un trottoir sur la RC 313 C-P (Route de Sullens) est accepté tel que présenté, moins 1 abstention.

9. ARGUMENTAIRES A L'AMENDEMENT N° 2 DU PREAVIS 8/2012 DU 30 JUILLET 2012 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT DE FR. 17'000.- POUR UNE ETUDE DE PROJET D'UN TROTTOIR LE LONG DE LA ROUTE DE SULLENS (RC313B), ENTRE LA ROUTE DE LA CROIX-DU-PEAGE ET LA ROUTE DU SANSY

Le Président passe la parole à M. Vincenzo Camuglia. Ce dernier fait une présentation du projet au rétroprojecteur. Une demande d'autorisation a été faite au Canton. Ce dernier contraint la Municipalité à intégrer ce chemin à la future zone arborisée du PPA Sansy-Saugeon. D'autres zones étant privées, la Municipalité doit procéder à des expropriations, procédures longues et onéreuses. Dès lors la Municipalité s'est posée la question de savoir si ce projet en valait vraiment la peine.

C'est alors que M. Jacques-Edouard Perrudet intervient, il fait partie de la commission qui a étudié ce projet. Ce projet de chemin est une alternative au trottoir, et dès lors que le projet du trottoir a été accepté par le Conseil, le projet du chemin champêtre n'a plus lieu d'être.

Le Président fait voter l'annulation de l'amendement. Le Conseil accepte l'annulation de l'amendement, moins 6 abstentions.

M. Jean-Jacques Zumbrunnen demande alors pour quelle raison le projet du chemin champêtre n'a pas été présenté avant le projet du trottoir.

Mme Monique Romon demande s'il est prévu des chemins piétons, des accès au trottoir pour le futur quartier Sansy-Saugeon.

M. Georges Cherix pense que la discussion sera à nouveau d'actualité lors de la construction de ce quartier. Il pense également que les futurs propriétaires de ce quartier doivent participer au financement dudit chemin.

10. NOMINATION DU BUREAU

A l'ordre du jour, le Conseil général doit élire un Président, un vice-président, deux scrutateurs ainsi que deux scrutateurs suppléants.

Le Président cède sa place à Mme Isabelle Hasenauer pour l'élection du président.

Mme Hasenauer demande à M. Nicola Cassetta s'il se représente, ce dernier répond par l'affirmative. Aucun autre membre ne s'annonce pour cette fonction. L'assemblée applaudit en guise d'accord. M. Nicola Cassetta, est réélu Président. Il remercie l'assemblée et reprend place pour la suite des nominations.

Sont élus :

M. Daniel-André Denoréaz, vice-Président
Mme Isabelle Hasenauer, scrutatrice
Mme Marielle Bartolucci, scrutatrice
Mme Nicole Cattano, scrutatrice suppléante
Mme Nathalie Ferri, scrutatrice suppléante

10BIS. NOMINATION DE LA COMMISSION DE GESTION

La commission de gestion est élue pour une période allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015. La coutume veut que le Président sortant soit remplacé par le vice-Président et ainsi de suite. M. Vincenzo Cattano est élu par acclamation.

M. André Favez, Président
M. Jacques-Edouard Perrudet, vice-Président
M. José-Manuel Camba, rapporteur
M. Vincenzo Cattano, suppléant

11. RAPPORT DU PRESIDENT SUR L'ETAT DES ARCHIVES DU CONSEIL

Conformément à l'article 18 du règlement du Conseil général de Villars-Ste-Croix, le Bureau du Conseil, par l'intermédiaire de son Président, a procédé au contrôle de l'état des archives du Conseil. M. Nicola Cassetta s'est entretenu avec Mme Anita Cochard, secrétaire du Conseil. Celui-ci a constaté que tous les documents du Conseil Général de Villars-Ste-Croix sont classés en un bon ordre. Le Bureau du Conseil, par la voie de son Président, remercie Mme Anita Cochard pour son travail. L'assemblée applaudit.

12. POSTULAT/MOTION

M. le Président passe la parole à M. Georges Cherix. Il présente au rétroprojecteur, la réponse à la motion de M. Jacques-Edouard Perrudet du 5 mai 2012. Cette présentation est tablée sur une croissance évolutive de la population à 2000 habitants.

1400 selon présentation du jour.

A la moitié de la présentation M. le Président demande à M. Perrudet s'il est satisfait de la réponse à sa motion. Ce dernier remercie M. Cherix pour sa présentation. Il demande qu'elle soit mise à la disposition des Conseillers via le site internet, afin que tous puissent en prendre connaissance avant d'en discuter ultérieurement. Beaucoup d'idées, beaucoup de chiffres ont été évoqués, mais il n'a pas obtenu l'information demandée. Pour conserver la qualité de vie, le Conseil a décidé de rester un village. Dès lors, quels sont nos besoins ? Entendre ces chiffres sans avoir une vue d'ensemble s'avère délicat.

Aux termes de la présentation, M. Cherix remercie l'assemblée pour son attention et indique que cette présentation sera mise à disposition des Conseillers.

13. DIVERS

Le Président ouvre la discussion.

Mme Illuminata Perna demande à la Municipalité de mieux faire respecter les horaires de la déchetterie des Abreuvoirs.

M. Pascal Mini indique qu'il intervient régulièrement auprès des transgresseurs, et a fait poser des panneaux indiquant les horaires. Une solution radicale serait la mise à ban. Il appartiendrait au

propriétaire, M. Jacques Fontaine d'en faire la demande. Or, se pose la question de la gestion de cette mise à ban. Une information sur les horaires sera mentionnée dans le prochain tout ménage.

M. Igor Kortchnoi demande si l'horaire indiqué concerne uniquement le verre.

Mme Perna lui répond par la négative. Elle précise qu'en début d'année, la population a reçu un bulletin d'informations, qui mentionnait notamment les horaires de cette déchetterie. Elle précise encore, que nous avons beaucoup de chance d'avoir un point de collecte comme celui-ci.

Mme Marie-Ange Escasain demande si un ramassage porte à porte chaque semaine serait peut-être plus judicieux.

M. Pascal Mini répond qu'un tout ménage ainsi qu'un feuillet explicatif sur la gestion et le tri des déchets, parviendra prochainement à la population.

Mme Monique Romon demande sur quel territoire communal est situé le pont en bois près du refuge. M. Georges Cherix répond qu'il est situé sur la commune de Crissier.

Mme Dominique Grünenfelder demande ce qui peut être entrepris avec la maison de M. Füeg laissée à l'abandon. Elle retrouve régulièrement de la laine verre dans son jardin, et se demande s'il y a un risque sanitaire.

M. Georges Cherix a rencontré l'avocat de M. Füeg, cette maison n'est pas vendue. Il pense que M. Füeg paye ses hypothèques.

M. Igor Korchnoï signale que sur le chemin situé dans la zone de verdure, il a constaté des fissures et demande s'il y a une garantie sur les travaux.

M. Vincenzo Camuglia répond qu'il va faire le nécessaire.

M. José-Manuel Camba demande que l'ordre de jour de la séance du Conseil général soit modifié ou comment il est possible de procéder, pour avoir meilleur suivi des motions/postulats en cours.

M. Georges Cherix répond que c'est stipulé au p-v et que la Municipalité va faire le nécessaire.

M. Vincenzo Cattano revient sur les propos évoqués par Mme Grünenfelder. Il se demande s'il serait possible de facturer à M. Füeg les frais inhérents à une éventuelle menace de la santé publique ou dommages engendrés suite à la dégradation de cette maison.

M. le Président propose aux voisins de déposer une plainte pour nuisance.

Mme Nicole Cattano demande auprès de qui cette plainte devrait être déposée.

M. Georges Cherix répond : directement à l'encontre de M. Füeg avec copie à la Municipalité.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la séance à 22 h 14.

L'assemblée applaudit.

Le Président :

Nicola Cassetta

La Secrétaire :

Anita Cochard